

## Séance du 13 janvier 2026

Le treize janvier deux mil vingt-six, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Elise ROUSSEL.

Etaient présents : M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, M. GAILLARD Christian, Mme GIROT Magali, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, M. MORIN Joël, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

Procuration(s) : M. PELLE David à Mme CHIVET E. M. LENOBLE Joël à Mme ROUSSEL E.

Etaient absentes : Mme DESVOYS Emilie, Mme LESOUEF Magali

Etaient excusés : M. PELLE David, M. LENOBLE Joël

Secrétaire de séance : Mme HÉLARY Fabienne

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu du conseil municipal de décembre dernier.

### Compte-rendu du conseil d'école : projets 2026 et financements

Report au conseil de février car les grands projets ne sont pas encore chiffrés.

### Travaux de rénovation du logement 7 rue de l'école Arc-en-Ciel

Mme le maire fait une présentation des devis pour réfection des peintures du logement et la fourniture et pose d'une cuisine aménagée.

Considérant que les offres ne permettent pas de départager les deux entreprises de peinture, le conseil municipal retient le devis de M. NICOLLE dont le montant s'élève à 10 956.78 € HT (Baie en couleurs ayant réalisé les travaux de l'école l'année dernière).

DARTY, IXINA et LAPEYRE ont été sollicités pour chiffrer l'aménagement d'une cuisine aménagée. Le choix du conseil municipal se porte sur le devis de Darty dont le montant s'élève à 4 402.40 € HT soit 4 937.55 € TTC.

- ✓ Demande de subvention au titre du Fonds de solidarité aux communes rurales auprès de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie pour des travaux n'excédant pas 100 000 € HT. SL Plomberie ayant bénéficié d'une avance, le montant des travaux ne peut pas être inclus à la demande de subvention. Après délibération, le conseil municipal valide le projet de travaux de rénovation du logement communal incluant les travaux d'isolation, de peinture et d'aménagement d'une cuisine dont le montant total s'élève à 47 089.50 € HT. Il sollicite une subvention auprès de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie et autorise Mme le maire à signer tous documents relatifs à ce projet. Le reste à charge pour la commune sera autofinancé.
- *Délibération n°7.5-26-01/01 certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité le 15/01/2026*

- ✓ Demande de subvention au titre de la DETR : le dossier déposé en septembre dernier est à présenter à la DETR 2026 et peut être complété avec les travaux complémentaires de peinture et d'aménagement de cuisine. Le conseil municipal valide le projet de rénovation du logement communal dont le montant total des travaux s'élève à 101 363,80 € HT et sollicite de l'Etat une subvention au titre de la DETR. Le reste à charge pour la commune sera autofinancé. Ils autorisent Mme le maire à signer tous documents relatifs à ce projet.
- *Délibération n°7.5-26-01/02 certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité le 15/01/2026*

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement	7.1-26-01/03
--	--------------

Afin de pouvoir régler les engagées pour la rénovation énergétique du logement du 7 rue de l'école Arc-en-Ciel et les travaux de pose des photovoltaïques de l'école avant l'adoption du budget 2026, le conseil municipal est favorable à l'ouverture des crédits suivants dans la limite de 25% du budget voté en 2025 :

Article	Libellé	Objet de la dépense	Inscrits au BP 2025	Crédits ouverts à reprendre en 2026
2131	Bâtiments publics	Installation photovoltaïques	75 130 €	18 782 €
231	Immobilisations corporelles	Rénovation logement	89 434 €	22 358 €

- *Délibération certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité le 15/01/2026*

Entretien de la voirie et des espaces verts
---

- ✓ Accotements et chemins de randonnée : des réparations sont à prévoir sur le broyeur pour 1 700 €. Le choix du conseil municipal se porte sur l'achat d'un nouveau broyeur auprès de Matebri pour un montant de 3 900 € TTC. L'ancien matériel est repris pour un montant de 1800 € TTC.
- *Délibération n°7.1-26-01/04 certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité le 15/01/2026*
- ✓ Entretien : retour de Christian Baillard suite à la démonstration d'une autre désherbeuse équipée d'un karcher à eau chaude. L'achat est proposé à 19 100 € HT. Cet achat pourrait être partagé avec la commune du Val Saint Père dont les conditions d'utilisation seront à fixer par convention. Dans l'attente de la décision du conseil municipal du Val Saint Père et des modalités de paiement à définir, le conseil municipal remet cette décision à la séance de février prochain.

Projet de résidence séniors : acquisition par la commune
--

Mme le maire indique avoir obtenu un prix de vente négocié pour l'achat d'un T2. La commune devant bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5.5%, ce prix serait porté à 143 000 € TTC pour un

T2 avec cuisine aménagée, placard, chauffage (PAC air-air), peintures effectuées. Les charges de copropriété sont évaluées à 150 €/mois.

Mme le maire indique que les paiements s'échelonnent au fur à mesure de l'avancement des travaux et que l'acquéreur est engagé dès lors que les fondations sont coulées. Les travaux de terrassement sont prévus en juin 2026.

Mme le maire indique que six lots du plan initial doivent changer de destination : achat de terrains à bâtir pour des primo-accédants et tractation en cours avec la Rance pour l'implantation d'un petit collectif.

Après délibération, considérant que les finances communales le permettent, le conseil municipal souhaite soutenir cet aménagement en se portant acquéreur de 2 maisons avec garage si le taux de TVA réduit est confirmé par le service des impôts. Dans le cas contraire, une seule maison serait acquise par la commune.

#### Affaires en cours

- ✓ Une réunion préparatoire avec les différents concessionnaires de réseau a eu lieu le 09 janvier dernier afin de coordonner les travaux du conseil départemental avec ceux de la commune. Les travaux d'étanchéité du pont SNCF (16 mars au 24 avril 2026) à Avranches (avant le rond-point de Montcreton) et du renouvellement de la conduite d'eau potable du bourg en 3 phases (02 mars au 12 juin) obligent à la mise en place de déviations. Aucune circulation, hors habitations desservies par la voie, ne sera permise dans l'emprise des travaux exécutés par SMPGA. Une information aux habitants fera l'objet d'un boitage et les familles de l'école habitant hors commune en seront également destinataires. Elle sera envoyée pour avis aux conseillers avant distribution.
- ✓ Des poteaux téléphoniques sont présents dans l'emprise de ces travaux. Se pose la question de l'opportunité de l'effacement du réseau. Si d'après Orange, la faisabilité est envisageable, le coût de l'opération mérite réflexion. Orange estime le montant des prestations à sa charge à environ 6 300 € auxquels s'ajoutent les frais d'étude de génie civil, les terrassements et reprise des branchements des particuliers. Un devis va être sollicité pour en connaître le montant.
- ✓ Photovoltaïques : Mme le maire présente au conseil municipal les modalités de mise en œuvre de l'autoconsommation collective patrimoniale qui nécessite l'intervention d'une PMO (personne morale organisatrice). Une étude d'un montant de 1 500 € peut être confiée au SDEM50 pour permettre d'identifier le volume des kW qui pourraient être réutilisés pour les autres bâtiments communaux. Le conseil municipal ne souhaite pas lancer cette étude dans l'immédiat.
- ✓ Information sur l'hydrocurage effectué en début du mois : intervention dans la cour de l'école, sur un tronçon allant de l'entrée des ateliers municipaux à l'impasse La Chesnaye et route de Granville.
- ✓ Report de la commission PCS au 26/01 à 18h.

Questions diverses
--------------------

- ✓ Date de report du repas des élus : un doodle sera proposé par Elise sur WhatsApp pour déterminer une date.
- ✓ Organisation des élections municipales : présences au bureau

8h – 11h30	11h30-15h	15h-18h et dépouillement
Laurent Rivey Christian Gaillard Isabelle Poirier Joël Morin	Gérald Haillot	Magalie Girot Emmanuelle Chivet Fabienne Hélyary

Restent à se positionner : Christian Baillard, Joël Lenoble, Magali Lesouef et David Pellé

Infiltrations salle communale : le dossier est suivi, l'entreprise Chaperon doit passer dans la semaine.

Refaire le terrain de tennis, le mur et les peintures du terrain multisports. Surface en gazon synthétique ou en green set (sur dalle dure, ragréage à envisager).

Argent de poche : ouverture aux jeunes âgés de 14 ans. Le travail de la commission sera présenté en février prochain pour décision du conseil municipal.

Permis d'aménager de la clé des Champs : une réunion de présentation est programmée le 26 janvier à 16h30.

### Tableau récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 13 janvier 2026

N°Ordre	Objet	n°Interne de l'acte	n°page
1	Travaux rénovation logement- demande de FSCR	7.5-26-01-01	2026/01
2	Travaux rénovation logement- demande de DETR	7.5-26-01-02	2026/02
3	Engagement, liquidation et mandatement des dépenses investissement	7.1-26-01/03	2026/02
4	Acquisition d'un broyeur et reprise de matériel	7.1-26-01/04	2026/02

Le Maire,

Le secrétaire,